

Commune de Morrens

Demande d'autorisation

avec affichage de la décision

Liste non exhaustive : mur de soutènement, place de stationnement ; ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout, fenêtre du type « velux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m²) ; construction de minime importance d'une surface inférieure à 15 m² au sol comme couvert à véhicules, cabanon de jardin, réduit à outils; petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct).

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : Domenico Frascò
 Lieu-dit :
 Adresse locale : Ch. du Chêne N° : 4a
 Téléphone : 078 891 32 81 Téléfax :
 Parcelle n° : 33 N° ECA : 523
 Surface parcelle : 159 m² Note au recensement architectural :
 Zone selon plan général d'affectation :

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans : Domenico Frascò
 Adresse : Ch. du Chêne, 4a, 1051 Morrens
 Description de l'ouvrage : Porche
 Façades – matériaux : bois
 Toiture – matériaux : bitume ardoise
 Abattage prévu d'arbres ou de haies : non oui

C. SIGNATURES ET ACCORDS

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.
 Lieu : Morrens Date : 28.03.2019
 Signature(s) : F. Pinnerich

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre représentant légal) :
 Lieu : Date :
 Signature(s) :

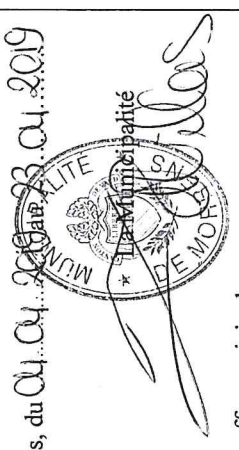
Atteste(nt) avoir pris connaissance, voisins directement touchés ou concernés :
 Parcelle n° : 660 M. Guinif M. C. Schmid
 Signature(s) : [Signature] [Signature]
 Parcelle n° : 94 [Signature]
 Signature(s) : [Signature]
 Parcelle n° : 1559 [Signature]
 Signature(s) : [Signature]
 Parcelle n° : 1559 [Signature]
 Signature(s) : [Signature]
 Parcelle n° : 605 [Signature]
 Signature(s) : [Signature]

à remplir par la Commune

D. DECISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du 04.03.2019 a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Affichage au pilier public pendant 20 jours, du 04.03.2019 au 23.03.2019



Le dossier complet peut être consulté au greffe municipal

Annexes : Plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire
 Plan(s) de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension

RECUE
 28 MARS 2019
 REP. 247